



Saint-Ouen-Les-Vignes

## LISTE DES DELIBERTATIONS DU 20 FEVRIER 2024 À 20H30

### DATE DE CONVOCATION

12 février 2024

### DATE D’AFFICHAGE

22 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt Février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

#### Etaient présents :

M. Pascal CONZETT, Mme Claudette COURTOIS, Mme Elodie CHANTREAU, M. Michel DESVAUX, Mme Marie-Agnès DOUARD, M. Olivier FERRISSE, Mme Dominique FLEURY, Mme Maud FOURNIAL, M. Dominique GEAY, Mme Sylvie SALMON-HUSZTI, Mme Sophie PETIT, M. Logan SAEZ, M. Patrick TURBAT

#### Etaient absents excusés :

M. Jean-Louis VOISARD

Formant la majorité des membres en exercice

#### Pouvoirs donnés à :

M. Dominique GEAY

Secrétaire de séance : Mme Dominique FLEURY

### *Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal*

Le Conseil municipal **APPROUVE** à l’unanimité le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023.

### *Délibération n°2024-02-D1*

#### Approbation du compte de gestion 2023

Résultats de l’exercice 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D’INVESTISSEMENT	
Dépenses	585 979.62 €	Dépenses	230 390.47 €
Recettes	715 145.58 €	Recettes	300 983.89 €
Résultat de l’exercice	129 165.96 €	Résultat de l’exercice	70 593.42 €
Résultat reporté n-1	135 000 €	Résultat reporté n-1	89 278.12 €
Résultat de clôture	264 165.96 €	Résultat de clôture	159 871.54 €

Considérant que les opérations sont normales et régulières,

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget général 2023 établi par la Responsable du Service Comptable Général.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

### *Délibération n°2024-02-D2*

#### Vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l’exercice 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	585 979.62 €	Dépenses	230 390.47 €
Recettes	715 145.58 €	Recettes	300 983.89 €
Résultat de l'exercice	129 165.96 €	Résultat de l'exercice	70 593.42 €
Résultat reporté n-1	135 000 €	Résultat reporté n-1	89 278.12 €
Résultat de clôture	264 165.96 €	Résultat de clôture	159 871.54 €

Monsieur Michel DESVAUX, élu Président de la séance pour ce vote, invite les conseillers à se prononcer sur l'exécution du budget 2023 pendant que Monsieur le Maire quitte la salle.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget général 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### ***Délibération n°2023-02-D3***

#### **Affectation du résultat 2023 au budget 2024**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** les résultats du Compte Administratif 2023 au Budget Primitif 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recette – compte 002	264 165.96 €	Recette – compte 001	159 871.54 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### ***Délibération n°2024-02-D4***

#### **Vote des subventions aux associations**

N°	Association	Projet/animation	5 500 €
1	Les Comedouens	Matériel théâtre	400 €
2	Comité des fêtes	Feu d'artifice	2 600 €
3	UTC	Hommage à Jean Ristat	600 €
4	UTC	Un après-midi à la campagne	500 €
5	Harmonie de Limeray	Participation aux commémorations municipales	200 €
6	Coopérative des écoles	Voyage scolaire en Auvergne (2 <sup>ème</sup> partie de la subvention allouée en 2023)	750 €
7	Bul' de Mômes	Ciné concert plein air et rallye nature	450 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **ALLOUE** aux associations susmentionnées les subventions proposées pour un montant total de 5 500€

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### ***Délibération n°2024-02-D5***

#### **Fixation des tarifs pour les concessions funéraires et cinéraires**

##### **Tarifs des concessions funéraires :**

- Concession trentenaire : 200 €
- Concession cinquantenaire 260 €

##### **Tarifs des concessions cinéraires :**

- Renouvellement trentenaire des concessions cinéraires 160 €
- Concession columbarium trentenaire : 750 €



- Concession cavurne trentenaire : 350 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus à compter 1<sup>er</sup> mars 2024

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### ***Délibération n°2024-02-D6***

**Identification de zones d'accélération (loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER)**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de zonage des sites d'énergies renouvelables qui servira de base à la concertation de la population

**ADOPTÉ PAR**

**7 VOIX POUR**

**3 VOIX CONTRE**

(MM. CONZETT, DESVAUX, SAEZ)

**5 ABSTENTIONS**

(Mmes CHANTREAU, PETIT, FOURNIAL, COURTOIS et M. TURBAT)

Les voix contraires et les abstentions s'opposent au zonage éolien.

\*\*\*\*\*

- **APPROUVE** à l'unanimité le mode de concertation suivant :
  - o Mise à disposition du public sur le site internet de la commune [www.saint-ouen-le-vignes.fr](http://www.saint-ouen-le-vignes.fr) et en mairie :
    - le projet de zonage des sites d'énergies renouvelables
    - un formulaire à destination des habitants afin qu'ils puissent faire connaître leurs projets d'installation d'énergies renouvelables
  - o Organisation de la consultation par voie électronique du 22 février au 17 mars 2024

Les grands propriétaires fonciers agricoles et les exploitants agricoles seront invités à une rencontre d'échanges avec les élus.

À l'issue de la concertation un bilan des contributions sera présenté sur la même page du site internet et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du Conseil municipal

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### ***Délibération n°2024-02-D7***

**Défense incendie - Convention de mise à disposition de parcelles ou point d'eau**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition d'une partie de la parcelle pour l'installation d'une bache incendie entre la commune de Saint-Ouen-les-Vignes et la société civile Groupement Forestier du Buisson pour une partie de la parcelle section F 852 au lieu-dit Le buisson d'une surface de 250 m<sup>2</sup>.
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé entre la commune de Saint-Ouen-les-Vignes et Monsieur Renaat MORRAYE pour la mare située sur la parcelle section ZN 83 au lieu-dit La Rivaudière.
- **AURORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions précitées ainsi que tous les actes et documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## ***Délibération n°2024-02-D8***

### **Convention logements sociaux en flux**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- D'approuver la convention de gestion en flux de réservation de logements locatifs sociaux pour la période 2024-2026 avec Touraine Logement ESH
- D'approuver la convention de gestion en flux de réservation de logements locatifs sociaux pour la période 2024-2026 avec Val Touraine Habitat
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions et tout document afférent à ces dossiers.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## ***Délibération n°2024-02-D9***

### **Convention de partenariat avec la CC du Val d'Amboise pour des animations jeunesse sur les temps méridiens de la semaine scolaire**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat dans le cadre des animations jeunesse sur les temps méridiens avec la Communauté de communes du Val d'Amboise pour l'année scolaire 2023-2024 avec reconduction tacite.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions précitées ainsi que tous les actes et documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## ***Délibération n°2024-02-D10***

### **Organisation de la semaine scolaire - rentrée 2024**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à compter de l'année scolaire 2024-2025,  
Les horaires de cours seront de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.  
L'accueil périscolaire sera payant à partir de 16h00.
- **SOLLICITE** de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire une dérogation à l'organisation existante pour la mise en place de la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## ***Délibération n°2024-02-D11***

### **Choix du fournisseur pour l'implantation d'un panneau d'affichage devant la mairie**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE ET AUTORISE** M. le Maire à signer le devis de la société COMAT et VALCO pour un montant 3 830 € HT (4 596 € TTC) pour l'achat de deux panneaux d'affichage.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Philippe DEJIAU

